



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 17 juillet 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

Absents excusés :

Bureau : MME FAUTRAT, MM. BOURGEOIS, MALET, PICARD.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, Mme BEAUDOIN et M. GAUDET, Conseillers départementaux, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 juin 2015 ;
- Evaluation du Contrat Régional de Pays : synthèse des éléments d'évaluation qualitative ;
- Avis sur le projet de PLU de Givraines ;
- Contrat Local de Santé (CLS) :
 - lancement de la démarche
 - création du poste « Animateur »
 - demandes de subvention ;
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) : retour sur la réunion du 26 juin 2015 à la DIRECCTE ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau, fait part des personnes ayant demandé à être excusées, comme Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire, retenues par ailleurs et rappelle que M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, a quitté ses fonctions il y a quelques jours. Le nouveau Sous-préfet pourrait arriver en septembre.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme FAUTRAT donne pouvoir à Mme BEVIERE,

M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. CITRON,

M. PICARD donne pouvoir à M. TARTINVILLE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 19 juin 2015

Mme BEVIERE rappelle l'ordre du jour du dernier Bureau. Elle précise qu'une remarque a été formulée en amont du Bureau par M. CITRON concernant l'impact financier de l'installation du nouveau collège de Bazoches-les-Gallerandes. Le montant indiqué dans le projet de compte-rendu était en fait à partager par toutes les communes concernées par le collège et non pas

uniquement à la charge de Bazoches-les-Gallerandes. Cette modification est prise en compte. Mme BEVIERE ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Evaluation du Contrat Régional de Pays : synthèse des éléments d'évaluation qualitative

Mme BEVIERE indique que les résultats présentés dans le document illustrent le ressenti des élus réunis en Bureau et en Commissions thématiques. Elle précise que les membres du Conseil de développement ont participé à ces commissions.

Mme BEVIERE commente les « notes » des deux blocs de priorité du contrat, de l'Agenda 21 puis de la dynamique territoriale.

Les élus confirment que la classe C à atteindre pour les projets de réhabilitation thermique des logements engendre des coûts importants. Mme DALLOT, Présidente du conseil de développement et ancienne directrice de la SIAP confirme ces difficultés pour les bailleurs sociaux.

M. FEVRIER fait remarquer que le paysagement des zones d'activités nécessite des travaux d'entretien importants, pénibles et longs. Pour la ZA de Bellegarde, c'est un chantier d'insertion qui les prend en charge.

Sur le volet agricole, les élus sont satisfaits de voir que le secteur agricole se sent mieux considéré. Les échanges via le Syndicat de Pays et l'association CAP (Cultivons l'Avenir du Pithiverais) n'y sont pas étrangers.

Les points d'excellence et les marges de progrès sont commentés.

Mme BEVIERE précise que ces éléments d'évaluation qualitative ne constituent qu'une petite partie du rapport à remettre à la Région.

Avis sur le projet de PLU de Givraines

Mme BEVIERE rappelle que la concertation pour ce PLU a été longue, notamment en raison du décès d'un des membres du cabinet d'architecture qui avait été recruté à l'origine.

Elle rappelle l'avis du Groupe de travail Développement Durable réuni juste avant la réunion du Bureau. Cet avis est favorable sous réserve de la prise en compte des modifications telles que la définition des dents creuses et de la consommation foncière afférente, et d'erreurs mineures de saisie.

Olivier FLORINE, chef de projets SCoT et Développement Durable présente une synthèse des éléments du projet de PLU, comme les idées forces du projet communal, le scénario chiffré de développement, les zonages, la consommation foncière, l'impact du projet sur la Trame verte et bleue (TVB).

M. GUERINET, Maire de Givraines, complète l'exposé par des commentaires concernant les projections d'évolution de la population. Ces projections se basent sur la précédente période qui connaissait plutôt une croissance forte.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

M. GUERINET ne prend pas part au vote.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité.

Il est convenu que les documents projetés en Groupe de travail seront envoyés par mail aux membres du Bureau.

Contrat Local de Santé (CLS)

Mme BEVIERE rappelle que le Contrat Local de Santé a déjà été évoqué lors des Orientations Budgétaires de février et lors du budget en mars 2015.

Elle rappelle le cadre législatif et confirme le lancement de la démarche sur le territoire du Pays, comme cela lui a été confirmé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) lors de la réunion du 30 juin. L'ARS travaille actuellement sur le volet quantitatif à partir de ses bases de données internes.

Le volet qualitatif sera mis en œuvre à l'automne. C'est ce volet qui nécessite un accompagnement par un(e) animateur(trice) santé. Celui (ou celle-ci) devrait être recruté(e) en novembre 2015 pour un contrat de 3 ans.

Le financement de ce poste est assuré par l'ARS et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du prochain Contrat de Pays. Des subventions complémentaires seront recherchées pour faire en sorte que le reste à charge du Pays soit minime.

Le CLS permettra de travailler à l'échelle du Pays sur les questions de santé et sur les thématiques médico-sociales.

Mme BEVIERE donne en parallèle des informations sur l'avancement du projet de MSP de Pithiviers (en maîtrise d'ouvrage communautaire).

M. THION indique que la Communauté de communes du Beaunois est retenue par la MAIA, un dispositif visant l'autonomie et l'intégration des services d'aide et de soins sur un territoire.

A Boiscommun, un projet de cabinet satellite de la MSP de Beaune-la-Rolande est à l'étude.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) : retour sur la réunion du 26 juin 2015 à la DIRECCTE

Mme BEVIERE revient sur la rencontre à la DIRECCTE du 26 juin dernier. La Région Centre-Val de Loire, la DIRECCTE, l'UDEL/MEDEF Loiret et le Pays étaient présents. Il s'agissait de revenir sur la réunion bilan de la phase 1 de la GPEC T, le 29 mai à la CCI de Pithiviers, de définir le partenariat pour la phase 2, à partir de septembre/octobre 2015, et quelle mobilisation mettre en œuvre par chacun des partenaires.

Comme cela avait été décidé en Bureau du mois de juin, le Syndicat de Pays pourrait être le porteur de cette phase 2, si les frais sont entièrement financés. La participation du Pays se ferait par la valorisation du temps passé par l'Agent de développement pour superviser le travail de l'animateur.

Le cofinancement régional pourrait se faire sur le volet Idée en campagne. Le Pays attend confirmation de ce principe.

Mme BEVIERE précise qu'une décision modificative devra être prise pour prendre en compte ces dépenses non prévues au budget 2015. La création du poste ne se fera qu'à partir du moment où les financements seront assurés.

Affaires diverses

- Dossier LEADER.

Mme BEVIERE annonce que le dossier de candidature du Pays (conjointement avec le Pays Gâtinais) a été accepté.

A l'invitation de Mme BEVIERE, M. TARTINVILLE rappelle la thématique abordée, le territoire du GAL concerné par ce projet et les objectifs du plan de développement.

Mme BEVIERE précise que l'enveloppe LEADER s'élève à 1 300 000 € pour 6 ans. Un recrutement devra donc être fait, en 2016, pour le poste d'animateur du contrat.

Les élus se félicitent de cette bonne nouvelle.

- Comité de suivi.

Mme BEVIERE indique que le Comité de suivi se tiendra le 2 octobre prochain à 10h30. L'ordre du jour sera envoyé courant septembre.

- Révision du SCoT.

Le cahier des charges est sur le point d'être finalisé ce qui permettra de lancer la consultation des cabinets d'études avant la fin du mois de juillet.

La Chambre d'agriculture propose une convention au Pays pour réaliser l'étude sur le volet agricole. Mme BEVIERE précise que ce principe a été adopté pour le SCoT du Montargois (Pays du Gâtinais et Agglomération Montargoise).

M. GUERINET complète en précisant que l'analyse du territoire comporte notamment la consommation foncière sur 10 ans.

Cette convention sera indiquée dans le cahier des charges.

- Divers.

Le Prochain Bureau se tiendra le 18 septembre à 17h30.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h35.

Monique BEVIERE, Présidente